Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260709-54_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 02/07/2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : OLIVIER Jennifer

54/2026	**Convention Cartable numérique communautaire – REDON Agglomération**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de gestion et mise à disposition d'un « cartable numérique » établie entre la commune et REDON Agglomération.

Celle-ci a pour objet de définir le périmètre, le contenu du service « cartable numérique », ainsi que les modalités de gestion et de mise à disposition du service.

La mise en œuvre de ce cartable numérique s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de transformation numérique de l'administration, de maîtrise des coûts et de développement durable, tout en cherchant à faciliter le travail quotidien de l'utilisateur.

La solution permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé, et d'accéder aux services numériques nécessaires au fonctionnement du Conseil communautaire.

Le cartable numérique se compose d'un ordinateur portable professionnel destiné à un usage bureautique, ainsi que d'un pack d'applications composé d'une suite bureautique et de logiciels de suivis administratifs (gestion, suivi de séances délibérantes…).

Monsieur le Maire précise que l'achat du matériel, ainsi que les prestations de service sont intégralement pris en charge par REDON Agglomération. Il propose au Conseil municipal d'approuver la convention de gestion et de mise à disposition d'un « cartable numérique » et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

↳ **Approuve** la convention de gestion et de mise à disposition d'un « cartable numérique » proposée par REDON Agglomération, annexée à la présente délibération,
↳ **Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)